

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1975)
Heft: 316

Artikel: Quand les écrivains censurent...
Autor: Cornuz, Jeanlouis
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1028613>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Quand les écrivains censurent...

Parcourant voici quelque temps une liste de « lectures » proposées par une commission de réforme de l'enseignement secondaire — était-ce la commission du GATT, du CREPS, du CRAC, de l'OMSK, du TOMSK ou du TOBOLSK, je ne saurais le dire — je m'étonnais un peu d'y voir figurer « Le Crime de l'Orient-express » et les « Dix petits Nègres » d'Agatha Christie, auteur estimable apprécié de Churchill, mais qui a la fâcheuse particularité (du point de vue de l'enseignement du français, s'entend) d'écrire en anglais... Et à ses côtés, le « Chien des Baskerville », de Conan Doyle, « Trois hommes dans un bateau » de Jérôme K. Jerome, « L'Attrape-cœur » de Salinger, excellent roman détestablement traduit de l'américain. Mais en revanche, à l'exception du seul Ramuz, pas un auteur de chez nous !

Me disant : 1. C'est vrai que nous n'avons que peu d'écrivains de valeur... Me disant encore : 2. Et c'est surtout vrai qu'on ne les trouve pas en livre de poche. Poussés par le louable souci de ne pas obliger les élèves à des dépenses trop considérables, les malheureux membres du GRETT ou du GRATT auront renoncé, la mort dans l'âme...

... Consolé de voir par ailleurs la « Société suisse des écrivains (Schweizerischer Schriftsteller-Verband — Società svizzera degli scrittori — Union svizra da scriptuors) procéder à une « Enquête sur la diffusion de la littérature en Suisse » auprès de mes élèves, en leur demandant d'indiquer quels écrivains romands ils connaissaient, dans une liste comprenant seize noms. Cette fois, tout de même, à côté de Ramuz (numéro un), Landry, Roud, Cingria, Cendrars, Renfer, Zimmermann, Catherine « Colombo », en qui j'ai cru pouvoir identifier Catherine Colomb. Absence, toutefois, parmi les Neuchâtelois, de Jean-Pierre Monnier, Prix

Veillon; parmi les Valaisans de Corinna Bille¹ et de Maurice Chappaz, Prix Rambert; parmi les Genevois, de Nicolas Bouvier, Prix Rambert, de Georges Haldas et d'Alice Rivaz, Prix de la Ville de Genève; parmi les Vaudois, d'Edmond Gilliard, de Paul Budry (pour citer deux disparus), de Jacques Mercanton, Prix Rambert, Prix de la Guilde du Livre, dont on m'excusera de recommander une fois encore son « Eté des Sept Dormants »; de Philippe Jaccottet, à qui la TV romande vient de consacrer une admirable émission. J'en passe, et des meilleurs !

Dans l'un et l'autre cas, on est frappé par le caractère, il faut bien le dire, bâclé des listes établies, par l'incompétence, par l'ignorance de ceux qui les ont établies. Par la désinvolture, en un mot, avec laquelle on traite chez nous la littérature et les écrivains — même quand ce « on » (voilà bien le comble !) n'est autre que la Société des écrivains elle-même.

J. C.

¹ Dont le talent vient d'être salué par l'Académie Goncourt...

Kloten: subvention pour les banquiers et quelques autres

La couverture d'un journal de gauche, et de large diffusion (« Focus », janvier 1975), vous accuse de corruption. L'accusation est reprise à l'intérieur du numéro, et l'enquête menée avec une minutie de bénédictin tout au long d'un article de neuf pages. En guise d'illustration : vos photos. Vous vous appelez Hans Escher, directeur général du Crédit Suisse, Robert Holzach, directeur général de l'UBS, Alfred Schaffner, de Sulzer. Et vous ne répondez pas; vous ne déposez pas plainte.

L'affaire mérite de passer la Sarine.

L'imbroglio est d'une simplicité qui rappelle le Honduras ou le Chili de Pinochet.

Reprenons tout depuis le début. Il est question d'aéroports. Or les aéroports appartiennent aux cantons sur lesquels ils sont construits. Mais — c'est le premier « mais » — du fait des services que ces plaques tournantes du trafic aérien rendent à l'ensemble du pays, la Confédération, depuis 1945, subventionne jusqu'à concurrence de 35 %, les investissements qu'ils exigent. Le canton de Genève se voit ainsi remboursé par Berne d'un peu plus du tiers des frais de construction qu'il engage à Cointrin.

Mais cette règle ne s'applique pas directement au canton de Zurich. Parce que tous les immeubles de Kloten sont la propriété de la FIG (Flughafen-Immobilien-Gesellschaft Zurich): les subventions, car elles demeurent acquises bien entendu, vont en conséquence dans les caisses des propriétaires. Or la FIG est une société anonyme mixte dont les actions sont pour moitié en mains privées. C'est là que le scandale, mais le mot est encore trop faible, pointe le bout de l'oreille.

Tourner la volonté populaire

Là, pour saisir la manœuvre, quelques détours historiques s'imposent ! A l'origine, en 1930, la constitution de la FIG devait permettre de tourner un vote populaire qui avait abouti à la défaite des partisans de la construction d'un aéroport à Dubendorf. Et le système mis au point prit tout naturellement de l'ampleur avec la création de Kloten. Là encore, la FIG prit en charge les édifices de l'aéroport et reçut pour sa « peine » les 35 % de la subvention fédérale : elle exigea cependant — délicatesse suprême — du canton des loyers pour les locaux non rentables : hall d'entrée, etc...

Actionnaire et haut fonctionnaire

L'Administration fédérale — qui n'était pas partie prenante à Dubendorf — fit bien quelques difficultés à subventionner une société anonyme; elle avait, ce faisant, sous-estimé le poids des intéressés : déjà, à l'époque, Escher-Wyss, le Crédit